

DES MASQUES POUR LES AIDES À DOMICILE EN CESU

Depuis le début de la crise sanitaire, Nicolas Fricoteaux sollicite des moyens de protection pour les intervenants à domicile.

Si des moyens ont été obtenus rapidement pour les Services d'Aide A Domicile (SAAD), la question des **personnes employées directement par les bénéficiaires de l'Accompagnement Personnalisé à l'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), en mode CESU, n'était pas encore réglée.**

Le président du Conseil Départemental, après avoir alerté le préfet sur cette difficulté, a demandé aux services du département de recenser le nombre de personnes concernées dans l'Aisne puis d'organiser la distribution d'une dotation de masques attribuée par l'ARS.

Ils sont **disponibles en pharmacie depuis cette semaine. En cas de retard ou de difficulté d'approvisionnement, le Conseil départemental a prévu une dotation unique de dépannage de 10 masques, qui peut être retirée dans l'une des 38 mairies de l'Aisne « points de retrait »** sur présentation de l'email qui sera adressé par DOMISERVE (Editeur des CESU) et/ou l'URSAAF.

LISTE DES COMMUNES « POINTS DE RETRAIT » ET CONTACTS :

<https://www.aisne.com/actualites/distribution-de-masques-pour-les-aides-a-domicile-cesu>